

# Justine Oudinot\* (Semcha) : « Lancement du Testeur de Commerce à Châlons-en-Champagne : appel à candidature ! »

7 Nov 2018

Un loyer « gratuit » pour les néo-commerçants porteurs de bonnes idées à Châlons-en-Champagne



Testeur de  
**COMMERCE**

La Ville de Châlons  
**RECHERCHE**  
**DES CANDIDATS ENTREPRENEURS**  
**POUR UNE OFFRE  
EXCEPTIONNELLE**

**JE DÉPOSE MA CANDIDATURE >>**

CHÂLONS  
EN CHAMPAGNE

semCha

À partir de Décembre 2018, la Ville de Châlons-en-Champagne et la Semcha proposent à des entrepreneurs d'occuper « gratuitement » une boutique en cœur de centre-ville pour « tester » leur projet avant de le pérenniser. *Ce projet passionne Justine Oudinot, Responsable du développement Commercial du centre-ville à la Semcha (Société d'économie mixte de la Ville de Châlons dédiée au développement économique du territoire châlonnais), dont la mission est de redynamiser le centre-ville de Châlons.*

La Semcha a signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ville de Châlons-en-Champagne qui prévoit un plan d'actions sur quatre ans pour la reconquête commerciale du centre-ville. Une fois acquises par la Semcha, plusieurs cellules vacantes pourront accueillir une pépinière commerciale, un incubateur d'entreprises, des boutiques éphémères et bien sûr ce nouveau concept « Le testeur de commerce ».

## Quel est l'origine du concept « Testeur de commerce » ?

Le concept a été inventé et testé à Paris depuis 2016. À l'origine, l'objectif était de favoriser l'expérimentation et l'implantation de nouveaux concepts de commerce qui sont pénalisés par la rigidité de la réglementation qui leur demande de préfinancer leur arrivée, c'est-à-dire de payer un droit au bail et de s'engager sur une durée de 3/6/9 ans, dans un contexte de loyers très élevés notamment pour les lieux à forte commercialité. Les résultats ont été très positifs puisqu'en 2 ans, 85 % de ces « néo-commerçants » ont ouvert leur propre boutique ultérieurement.

## Quel est votre objectif ?

Pour la ville de Châlons, l'objectif est clair, il s'agit d'encourager l'installation d'entrepreneurs sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne et de dynamiser le commerce du centre-ville. Cela devrait permettre à la Semcha d'élargir son portefeuille de porteurs de projet et de les suivre pour les accompagner après une première phase d'expérimentation.

## Comment fonctionne ce concept « Testeur de commerce à Châlons » ?

Le fonctionnement est très simple et très attractif. La Semcha et la Ville fournissent gracieusement à un porteur de projet une boutique située dans un lieu emblématique du centre-ville. Sur la durée d'expérimentation, un bail précaire est conclu pour une durée d'une semaine mini à deux mois maxi. Seuls restent à la charge de l'entrepreneur : les assurances et les frais d'exploitation comme la consommation énergétique, le personnel, l'animation, l'agencement...

Pour les entrepreneurs, il s'agit d'une opportunité unique de tester une activité ou un produit avant de se lancer dans la location d'une boutique à long terme.

## Quelle différence avec les boutiques éphémères ?

La boutique « Testeur de commerce » n'est pas une boutique éphémère. Avec la boutique éphémère (ou « pop-up store »), on est surtout sur un aspect événementiel, quelque chose qui ne va pas durer et qui est là momentanément dans une stratégie de communication marketing. Au contraire, l'objectif du « Testeur de commerce » est de tester réellement la viabilité économique de son projet pour ouvrir ensuite une vraie boutique si ça marche.

## Où est implantée la 1ère boutique « Testeur de commerce » à Châlons ?

Cette première boutique (72 m<sup>2</sup>) est installée en cœur de ville, au 10 rue des Lombards (face église Saint-Alpin), avec une visibilité exceptionnelle et un flux piétonnier sans égal sur Châlons-en-Champagne.

En fonction de la demande et du succès de la formule, d'autres boutiques sont prévues d'être installées à partir du 2ème semestre 2019.



## A qui est destiné le « Testeur de commerce » en priorité ?

Tout porteur de projet désirant installer un commerce ou une entreprise sur l'agglomération de Châlons, et souhaitant déployer son concept dans un magasin physique pour le tester, est éligible a priori, excepté les projets de restauration car la nature du local ne s'y prête pas et les projets événementiels ou à vocation éphémère.

La location est ouverte aux créateurs, artisans, commerçant, TPE/PME existantes et cherchant à s'établir sur Châlons-en-Champagne de façon pérenne mais qui ont besoin préalablement de tester le potentiel du marché châlonnais pour leur activité. Les commerces existants hors centre-ville qui souhaiteraient tester le cœur de ville sont les bienvenus.

Ce local peut également favoriser le développement physique de concepts nés sur internet, répondant ainsi à la tendance du multicanal. Parmi eux, des entrepreneurs du « web », qui sont tentés d'ouvrir une boutique physique après le succès de site e-commerce.

## Quels sont les avantages pour les porteurs de projet choisis ?

Ce local est comme un incubateur de commerce. Les porteurs de projets ont besoin de savoir si leur concept va marcher, s'il est rentable, avant de s'engager sur un bail 3/6/9 ans. Ce « Testeur de commerce » leur permet de se lancer dans les conditions réelles en minimisant les risques et leur besoin de trésorerie. Ils bénéficient d'un emplacement « gratuit » à forte commercialité, idéal pour un test sur une durée limitée, avec une excellente visibilité et un flux piétonnier sans égal en cœur de ville.

Après une phase de test réussie, il est plus facile pour un créateur de convaincre des investisseurs et les banques de soutenir leur projet. En complément, un plan de communication associée à leur activité est pris en charge par la ville de Châlons-en-Champagne pour la durée du test. Enfin, les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement par la SEMCHA notamment pour une implantation définitive à Châlons-en-Champagne, post-expérimentation.

## Comment candidater ?

C'est très simple, il suffit de présenter sa candidature via le formulaire disponible sur le site [www.testeurdecommercechalons.fr](http://www.testeurdecommercechalons.fr) en décrivant son projet et ses motivations.

## Quels sont les critères d'éligibilité ?

Les projets d'installation dans la boutique « Testeur de commerce » sont soumis à des conditions d'éligibilité conformément aux objectifs de la SEMCHA et des possibilités offertes par l'emplacement proposé. Il ne s'agit pas de concurrencer les commerçants installés, il y aura une sélection pour éviter l'opportunisme.

Pour toute question quant à l'éligibilité ou besoin de conseil, un numéro de téléphone de contact est mise à disposition sur le site [www.testeurdecommercechalons.fr](http://www.testeurdecommercechalons.fr).

## Quand démarrent les premières locations ?

Pour cette 1ère phase, la location par durée de 1 semaine minimum à 8 semaines maximum, démarre le 1er décembre 2018 jusqu'à la mi-juin 2019 environ.

**Nous lançons donc un appel aux candidatures  
dès ce mois de novembre 2018.**

(\*) Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site [www.testeurdecommercechalons.fr](http://www.testeurdecommercechalons.fr)

Ou contacter Justine Oudinot, Responsable du développement Commercial du centre-ville Tél. : 03 26 66 77 35 Portable : 07 87 75 10 14  
E-mail: [contact@testeurdecommercechalons.fr](mailto:contact@testeurdecommercechalons.fr)

